



GARANTIR LA QUALITÉ GAGNER EN VISIBILITÉ PROFITER DES AVANTAGES









MEUBLÉ DE **TOURISME?**

Le meublé de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire. offert en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

art. D.324-1 code du tourisme

90 jours de location maximale à la

Classé ou pas, le meublé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

⇒ CLASSEMENT = ÉTOILES €



Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort.

- Une qualification nationale portée par le Ministère en charge du Tourisme.
- Un référentiel adapté aux exigences des clientèles intégrant des critères de confort, d'équipement et de services,
- Une gamme de classement de 1* à 5* donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services.
- Les étoiles, un repère commercial reconnu de tous [au national et à l'international]

🗦 UN INVESTISSEMENT VITE RENTABILISÉ 🗧

Le classement représente un coût pour le loueur [qui varie selon l'organisme qui effectue la visite]. Ce coût est quinquennal et rapidement rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.

Coût de la visite [non partenaire] 180 € pour 5 ans soit 3 € par mois

Coût de la visite [partenaire]

150 € pour 5 ans soit **2,5 €** par mois

LES AVANTAGES DU CLASSEMENT

BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

Je rassure mes clients et je gagne en visibilité Je me différencie des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.

Je bénéficie d'une promotion accrue Je suis mieux valorisé par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.

J'accède à des services et outils

Le classement est une condition d'accès aux aides départementales et régionales pour des projets création ou modernisation. J'accède aussi à d'autres démarches de qualité (Vignobles et Découvertes...)

Je peux accepter les chèques vacances

Pouvoir encaisser ce moyen de paiement augmente les candidats à ma location. J'accède à un potentiel de + de 9 millions de personnes bénéficiaires des chèques

Je simplifie le calcul de la taxe de séjour

J'applique un montant fixe, souvent plus avantageux pour mes clients que la taxe calculée au pourcentage.

Je paie moins d'impôts - moins de cotisations

- Régime des micro-BIC : abattement fiscal de **50%** contre 30% pour une location non classée.
- Le propriétaire qui dépasse les 23 000€ de CA est soumis à cotisations sociales sur les loyers perçus. Son taux est également minoré lorsque l'établissement est classé.

⇒ **b** ÉTAPES POUR DÉCROCHER € les étoiles

☐ Je commande une visite auprès de mon Office de Tourisme en constituant un dossier de demande de classement. Tarifs des visites sur demande.

☐ Je reçois un professionnel qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé).

☐ Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.

☐ Je dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.

☐ Mon classement officiel est prononcé pour une durée de 5 ans.



L'AVANTAGE FISCAL

Exemple d'un propriétaire réalisant 10 000 € de recettes locatives/an avec un taux d'imposition de 11%	Meublé non classé 30% abattement	Meublé classé 50% abattement
Revenus imposables après abattement	7 000 €	5 000 €
Impôt sur le revenu	770 €	550 €

pourquoi nous choisis pour votre classement?

Outre nos missions:

- d'accueil et d'informations des visiteurs
- de promotion de la destination
- d'accompagnement des acteurs locaux du tourisme
- de développement de l'offre touristique

Nous ajoutons une corde à notre arc pour :



- Un conseil : vous cherchez une information sur les démarches de classement, nous répondons à vos questions.
- Une visite : nous venons dans votre hébergement pour l'obtention d'un classement en meublé de tourisme
- O Un classement : nous délivrons, après visite, votre décision de classement en meublé valable pour 5 ans : de 1* à 5*.
- **Ou la comment :** nous procédons aux visites quinquennales pour le renouvellement ou l'évolution de votre classement.

⇒ UNE DESTINATION ATTRACTIVE EST QUALITATIVE €

Au plus près du territoire, nous sommes des acteurs de terrain. Nous connaissons mieux que personne la destination, la clientèle et les attentes touristiques !

Conscients de l'importance de la qualité de l'offre hébergement, nous prodiguons un service adapté aux propriétaires pour vous faire monter en gamme, tout en s'attachant à suivre les prérogatives nationales visant à professionnaliser la filière.

POUR EN SAVOIR PLUSContactez vos référents techniques



Sandra CICERO +33 (0)6 80 57 48 03 administration@coeursudouest-tourisme.com



Carine GUILLET +33 (0)6 14 33 64 70 hebergement@coeursudouest-tourisme.com

.....OFFICE DE TOURISME

21, place de l'Hôtel de Ville 32230 MARCIAC \$\(\cup +33\) (0)5 62 08 26 60

www.coeursudouest-tourisme.com



